



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION « LA ROUSSELIERE »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les Membres

de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation « La Rousselière »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION LA ROUSSELIERE », relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable faisant suite au nouveau plan comptable associatif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au cours de l'exercice, des subventions d'exploitation ont été comptabilisées en produits pour un montant de 779 368 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à vérifier les éléments suivants :

- d'une part, que les subventions comptabilisées étaient bien rattachables à l'exercice 2020,
- d'autre part, que les sommes enregistrées étaient conformes aux conventions d'attributions.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

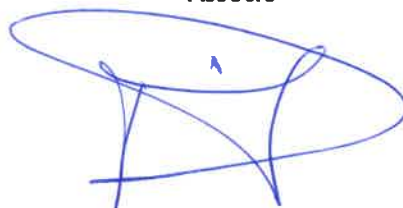
Fait à Angers, le 10 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé



ACTIF	Brut 31.12.2020	Amort. & Prov.	Net 31.12.2020	Net 31.12.2019
ACTIF IMMOBILISE				
Agencements et aménagements de terrains	91 568.50	79 112.66	12 455.84	17 173.98
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	1 858 497.11	965 005.02	893 492.09	905 968.53
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	677 466.73	580 687.97	96 778.76	102 772.95
Matériel de transport	139 363.54	94 234.00	45 129.54	62 492.84
Matériel de Bureau et matériel informatique	137 389.51	130 280.56	7 108.95	8 703.11
Mobilier d'Enseignement	52 288.87	33 626.37	18 662.50	23 647.57
Mobilier pour l'internat	142 312.29	133 887.21	8 425.08	13 252.44
Autres matériels	247 427.98	176 250.70	71 177.28	63 260.49
Total Immobilisations Corporelles	3 346 314.53	2 193 084.49	1 153 230.04	1 197 271.91
Rénovation Château	0.00		0.00	0.00
Avances et Acomptes Versés sur Commandes d'Immobilisations	0.00		0.00	0.00
Total Immobilisations En Cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres de Participations	4 116.00		4 116.00	4 116.00
Sicav	0.00		0.00	0.00
Prêt et autres Créances	0.00		0.00	0.00
Dépôt et Cautionnements Versés	0.00		0.00	0.00
Association "La Rousselière"	0.00		0.00	0.00
Total Immobilisations Financières	4 116.00	0.00	4 116.00	4 116.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 350 430.53	2 193 084.49	1 157 346.04	1 201 387.91
ACTIF CIRCULANT				
Matières Premières	1 089.85		1 089.85	1 391.75
Combustible	2 441.21		2 441.21	2 842.50
Produits d'Entretien	2 166.23		2 166.23	431.58
Fournitures d'Atelier	2 140.17		2 140.17	1 605.70
Total Comptes de Stock	7 837.46		7 837.46	6 271.53
Fournisseurs, Avances et Acomptes Versés sur Commandes	11 531.12		11 531.12	8 489.62
Fournisseurs, Avoirs non encore Reçus	0.00		0.00	0.00
Elèves, Clients Divers et Stagiaires FC	544 812.67	40 830.21	503 982.46	321 531.83
Clients, Factures à Etablir	3 548.00		3 548.00	751.25
Organismes Sociaux, Produits à Recevoir	0.00		0.00	0.00
Etat, Subventions à Recevoir	227 413.06		227 413.06	9 216.50
Créances sur sièges CFA	0.00		0.00	107 160.61
Etat, Produits à Recevoir	0.00		0.00	0.00
Personnel, produits à recevoir	0.00		0.00	0.00
Divers, Produits à Recevoir	14 650.90		14 650.90	0.00
Bourse Ministère Agriculture	29 903.78		29 903.78	28 821.33
Total Comptes de Tiers	831 859.53	40 830.21	791 029.32	475 971.14
Crédit Agricole	1 715.43		1 715.43	4 530.04
Compte Livret Crédit Agricole	1 268 279.41		1 268 279.41	1 164 671.91
Compte Livret A Crédit Agricole	78 316.91		78 316.91	77 911.13
Intérêts courus C.C. Crédit Agricole	0.00		0.00	0.00
Caisse	176.05		176.05	76.18
Total Comptes Financiers	1 348 487.80		1 348 487.80	1 247 189.26
Charges Constatées d'Avance	9 465.12		9 465.12	8 730.91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 197 649.91	40 830.21	2 156 819.70	1 738 162.84
TOTAL GENERAL	5 548 080.44	2 233 914.70	3 314 165.74	2 939 550.75

PASSIF	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Fonds Associatifs	1 578 863.09	1 353 672.90
Report à nouveau (excédent)	67 847.13	0.00
Résultat de l'Exercice	302 525.45	225 190.19
Subventions d'Investissement affectées à des biens renouvelables Conseil Régional	0.00	67 847.13
Subventions d'Investissements affectées à des biens renouvelables Conseil Régional	0.00	198 519.80
Subventions d'Investissement Conseil Général	81 940.24	81 940.24
Subventions d'Investissement Conseil Régional	1 051 020.69	704 836.96
Quote-Part Subventions d'Investissement Conseil Général	-57 588.55	-55 833.21
Quote-Part Subventions d'Investissement Conseil Régional	-515 643.20	-415 697.94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 508 964.85	2 160 476.07
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour Risques	0.00	0.00
Provisions pour Charges	61 845.14	59 936.56
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61 845.14	59 936.56
<u>DETTES</u>		
Emprunts et Dettes Assimilées	147 007.58	187 850.23
Intérêts Courus Emprunts	1 082.60	1 387.25
Intérêts Courus Compte Courant	0.00	0.00
Fournisseurs d'Exploitations	2 699.80	23 456.52
Fournisseurs d'Immobilisations	0.00	0.00
Fournisseurs, Factures à Recevoir	30 956.79	52 873.07
Clients, Avoirs à établir	0.00	120.00
Accueil de Groupes, Avances et Acomptes Reçus sur Commandes	2 490.76	2 902.35
Personnel, Rémunérations Dues	0.00	0.00
Personnel, Dettes Provisionnées pour Congés Payés	3 152.75	7 786.59
Personnel, Charges à Payer	0.00	0.00
Organismes Sociaux, Charges Sociales	46 465.79	44 057.85
Organismes Sociaux, Charges Sociales sur Congés Payés	1 121.18	2 929.85
Organismes Sociaux, Charges à Payer	0.00	0.00
Etat, Charges à Payer	46 541.89	12 258.14
Etat, prélèvement à la source	1 019.00	1 075.75
Association la Rousselière	0.00	4 762.00
Divers, Charges à Payer	4 775.07	13 622.58
TOTAL DETTES	287 313.21	355 082.18
Produits Constatés d'Avance	456 042.54	364 055.94
	743 355.75	719 138.12
TOTAL GENERAL	3 314 165.74	2 939 550.75

CHARGES	31.12.2020	31.12.2019
<u>Charges d'Exploitation</u>		
Achats Stockés Fournitures Consommables	98 964.93	115 387.34
Variation de Stocks de Fournitures Consommables	-1 565.93	3 894.85
Achats Non Stockés de Matériel et Fournitures	116 054.66	164 002.77
- Fournitures non Stockables	46 429.70	58 876.10
- Autres Fournitures et Equipements	69 624.96	105 126.67
Services Extérieurs	145 937.57	159 326.20
- Locations	69 493.76	68 496.88
- Entretien et Réparation	45 653.63	64 192.16
- Primes d'Assurances	26 153.66	24 001.03
- Divers	4 636.52	2 636.13
Autres Services Extérieurs	203 272.53	277 457.90
- Personnel Extérieur à la Maison Familiale	2 335.68	10 630.31
- Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires	14 141.72	11 064.07
- Publicité, Publications, Relations Publiques	37 828.40	47 444.70
- Transports de Biens et du Personnel	2 838.00	30 369.45
- Déplacements, Missions et Réceptions	3 403.17	9 741.96
- Frais Postaux et Frais de Télécommunications	6 538.94	7 664.83
- Services Bancaires et Assimilés	221.37	195.15
- Cotisations et Adhésions	66 137.25	58 024.96
- Divers	69 828.00	102 322.47
Impôts, Taxes et Versements Assimiliés	17 440.64	17 407.05
Charges du Personnel	1 055 051.51	1 031 394.52
- Salaires et Traitement	786 570.06	759 610.46
- Charges de MSA et de Prévoyance	264 269.21	271 600.06
- Autres Charges du Personnel	4 212.24	184.00
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	175 812.12	154 656.30
- Sur Immobilisations : Dot. aux Amortissements	165 440.93	154 206.58
- Sur Immobilisations : Dot. aux Provisions		
- Sur Actif Circulant : Dot. aux Provisions	8 462.61	449.72
- Pour Risques et Charges : Dot. aux Provisions	1 908.58	
Autres Charges de Gestion Courante	580.32	1 150.69
TOTAL I	1 811 548.35	1 924 677.62
<u>Charges Financières</u>		
Intérêts et Autres Charges Assimilées	6 725.62	8 350.14
Dotations aux Amortissements et aux Provisions		
Différences Négatives de Change		
Charges Nettes sur Cessions de VMP		
Ecart conversion euros		
TOTAL II	6 725.62	8 350.14
<u>Charges Exceptionnelles</u>		
Charges sur Opération de l'Exercice	171.31	
Charges sur Opération de l'Exercice Antérieur	1 079.30	
Charges sur Opération en Capital		
Autres Charges Exceptionnelles		1 262.50
Dotations aux Amortissements et aux Provisions		
TOTAL III	1 250.61	1 262.50
Impôts sur les Bénéfices IV	146.00	192.00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	1 819 670.58	1 934 482.26
Solde Créiteur = Bénéfice	302 525.45	225 190.19
TOTAL GENENAL	2 122 196.03	2 159 672.45

PRODUITS	31.12.2020		31.12.2019	
Produits d'Exploitation				
Produits Usagers Formation Alternée		514 126.27		558 341.41
- Pension (restauration-hébergement)	327 293.04		351 901.62	
- Scolarité	166 839.33		167 937.18	
- Autres Produits Usagers Formation	19 993.90		38 502.61	
Produits Autres Usagers CFA		655 221.26		628 682.76
Produits Autres Usagers		3 661.67		65 008.34
Produits des Activités Annexes		54 049.49		109 222.90
- Produits des Services pour le Personnel	4 781.91		6 099.18	
- Cessions de Fournitures	8 388.13		16 820.92	
- Autres Produits d'Activité Annexes				
. Produits Divers	26 929.45		72 252.80	
. Dossier d'Inscription	13 950.00		14 050.00	
Sous-Total A		1 227 058.69		1 361 255.41
Production Immobilisée		0.00		0.00
Subventions d'Exploitation		779 368.39		686 495.85
Taxe d'Apprentissage solde 13%		38 646.38		39 019.24
Reprise sur Provisions		2 494.31		7 428.01
Transfert de Charges		9 116.81		9 654.03
Autres Produits de Gestion Courante		3 537.33		8 426.25
Sous-Total B		833 163.22		751 023.38
TOTAL (A + B) I		2 060 221.91		2 112 278.79
Produits Financiers				
Produits de Participation		65.86		69.97
Produits des Autres Immobilisations Financières				
Revenus des autres créances				
Autres Intérêts et Produits Assimilés		1 013.28		1 378.85
Reprise sur Provisions et Transferts de Charges				
Différences Positives de Change				
Produits Nets sur Cessions de VMP				
TOTAL II		1 079.14		1 448.82
Produits Exceptionnels				
Produits sur Opération de l'Exercice		19 926.79		4 442.22
Produits sur Opération de l'Exercice Antérieur		7 114.72		6 993.75
Produits sur Opération en Capital				
Quote-Part des Subventions d'Investissement		33 853.47		34 508.87
Reprise aux Provisions et Transfert de Charges				
Produits Cession actif				
TOTAL III		60 894.98		45 944.84
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		2 122 196.03		2 159 672.45
Solde Débiteur = Perte				
TOTAL GENENAL		2 122 196.03		2 159 672.45

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 314 165,74 €
Le résultat net comptable est un bénéfice de 302 525,45 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'association

Objet social

L'association a pour but :

- 1) de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.
- 2) d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.
- 3) de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement, dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

Nature et périmètre des activités

La MFR « La Rousselière » forme les jeunes en alternance et en apprentissage dans les métiers de l'agriculture et de la mécanique. Nombreux sont les jeunes qui intègrent la maison familiale rurale de la classe de 4e ou 3e afin de réfléchir sur un futur projet professionnel. Elle s'appuie sur l'expérience professionnelle des maîtres de stage et maître d'apprentissage pour former les jeunes dans des spécialités en mécanique automobile, mécanique poids lourd, et les métiers des grandes cultures céréalières.

Les membres du conseil d'administration assurent la gestion de l'association et valide les grandes lignes directrices de l'association, à savoir : une pédagogie de l'alternance ; un projet éducatif tourné vers le respect des uns et des autres ainsi que de la vie en communauté, un projet d'établissement pour répondre au besoin de formation des professionnels du territoire et enfin un projet de vie associative partagée pour garantir un climat de convivialité au sein de la gouvernance.

Moyens mis en œuvre

La MFR « La Rousselière » compte 29 salariés au sein de l'association. Répartis en différents secteurs d'activité, les salariés exercent des fonctions administratives, pédagogiques, de services. Les produits financiers de l'association proviennent en premier lieu des subventions du ministère de l'Agriculture, des opérateurs de compétences, du paiement de la pension et scolarité de la part des parents, et de subvention du Conseil Régional et Conseil Départemental.

L'ensemble des adhérents à l'association paie une cotisation à l'association loi 1901.

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ;
- Règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Prééminence de la réalité sur l'apparence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Les événements significatifs pour la compréhension des comptes annuels sont les suivants :

- Première application du règlement ANC n°2018-06 (voir « Changements de méthodes comptables » ci-dessous)
- L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée au COVID 19, de ce fait, la Maison Familiale a été fermée du 17 mars au 31 mai 2020, période pendant laquelle, nous n'avons pas accueilli d'élèves, le personnel de cuisine et d'entretien des locaux, a été mis au chômage partiel.
Nous avons maintenu les salaires pendant cette période, ce qui représente 161 150,14 Euros,
Le montant perçu pour l'activité d'indemnité d'activité partielle, s'élève à 15 606,51 Euros, et nous avons bénéficié du report des cotisations sociales pour les mois de mars et avril 2020, de la part de la MSA.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées en application des règlements ANC n°2018-06 ;

Les principaux impacts de ces règlements sur la présentation des comptes annuel sont les suivants :

Présentation du Bilan

Fonds propres

Subventions d'investissement sur bien renouvelables

Un traitement rétrospectif a été appliqué conformément au règlement ANC n° 2018-06.

Présentation du compte de résultat

Une présentation en liste du compte de résultat a été adoptée et actualisée.

Traitement comptable des concours publics

Les aides aux postes (activité d'insertion) sont désormais traitées comme des concours publics et sont à ce titre enregistrées en comptes 73 alors qu'elles étaient traitées auparavant comme des subventions (74).

Traitement du bénévolat et des Contributions Volontaires en Nature (CVN)

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.
En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

Stocks

L'inventaire physique des stocks de marchandises est réalisé à la clôture. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque cette méthode est trop difficile à mettre en place ou inadaptée, le dernier prix d'achat connu est retenu. Les frais accessoires sont incorporés au prix d'entrée en stocks lorsqu'ils revêtent un caractère significatif.

Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stocks. Cette analyse est effectuée article par article ou par grandes familles lorsque cela est plus pertinent.

Créances et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association comptabilise en totalité ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite pour les salariés en CDI, hors contrats d'insertion, présents à la clôture.

La provision comptabilisée d'un montant de 61 845,14 € a été évaluée selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :

- convention collective : des Maisons Familiales Rurales
- départ probable à l'âge de : 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 35%

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées.

Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 197 710,22	148 604,31		3 346 314,53
Immobilisations financières	4 116,00			4 116,00
TOTAL	3 201 826,22 €	148 604,31 €	€	3 350 430,53 €

Amortissements et provisions d'actif :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 027 643,56	165 440,93		2 193 084,49
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 027 643,56 €	165 440,93 €	€	2 193 084,49 €

**Maison Familiale
La Rousselière
49260 MONTREUIL BELLAY**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel				1 à 3 ans
Terrains nus				Non amortissable
Constructions	1 950 065,61	1 044 117,60	905 947,93	20 ans
Installations générales	816 830,27	674 921,97	141 908,30	5 à 20 ans
Aménagement paysager				10 ans
Matériel informatique	137 389,51	130 280,56	7 108,95	3 ans
Matériel de bureau				3 à 5 ans
Mobilier de bureau	442 029,14	343 764,28	98 264,86	3 à 8 ans
Immobilisations financières	4 116,00		4 116,00	Non amortissable
TOTAL	3 350 430,53 €	2 193 084,49 €	1 157 346,04 €	

Actif circulant

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 116,00		4 116,00
Actif circulant & charges d'avance	841 324,65	841 324,65	
TOTAL	845 440,65 €	841 324,65 €	4 116,00 €

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	34 861,91	8 462,61		2 494,31	40 830,21
Comptes financiers					
TOTAL	34 861,91 €	8 462,61 €		2 494,31 €	40 830,21 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	14 650,90
Disponibilités	
TOTAL	14 650,90 €

Charges constatées d'avance	Montant
TOTAL	9 465,12 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Tableau de suivi des fonds associatifs

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
- Fonds statutaires	1 353 672,90	225 190,19		1 578 863,09
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	0,00	67 847,13		67 847,13
Résultat de l'exercice	225 190,19	302 525,45	225 190,19	302 525,45
Subventions d'investissements	581 612,98	11 969,57	33 853,37	559 729,18
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
- Apports				
- Legs et donations				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 160 476,07	607 532,34	259 043,56	2 508 964,85

Fonds dédiés par projets

Nature des Fonds reportés	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
N/A					
TOTAL	€	€			€

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	59 936,56	1 908,58			61 845,14
TOTAL	59 936,56 €	1 908,58 €			61 845,14 €

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	147 007,58	42 530,48	104 477,10	
Dettes financières diverses	1 082,60	1 082,60		
Fournisseurs	33 656,59	33 656,59		
Dettes fiscales & sociales	98 300,61	98 300,61		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 265,83	7 265,83		
Produits constatés d'avance	456 042,54	456 042,54		
TOTAL	743 355,75 €	638 878,65 €	104 477,10 €	€

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 082,60
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 956,79
Dettes fiscales & sociales	50 815,82
Autres dettes	4 775,07
TOTAL	87 630,28 €

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
TOTAL	456 042,54 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Origine / Organisme	Nature	Montant
Subventions du Ministère de l'Agriculture	Fonctionnement	724 669,00
Subventions du Conseil Régional	Fonctionnement	23 800,68
Subventions du Conseil Général	Fonctionnement	12 225,00
Autres subventions		18 673,71
TOTAL SUBVENTIONS		779 368,39 €

Concours publics

Origine / Organisme	Nature	Montant
Taxe d'apprentissage	Solde 13 %	38 646,38
TOTAL CONCOURS PUBLICS		38 646,38 €

Contributions volontaires

Nature / Organisme	Montant
-	.
- NEANT	
-	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	€

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 59 644,37 euros ; il est composé des éléments suivants :

Produits exceptionnels

Nature	Montant
- Autres produits exceptionnels	19 926,79
- Sur exercices antérieurs	7 114,72
- Quote-part des subventions d'investissement	33 853,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 894,98 €

Charges exceptionnelles

Nature	Montant
- Sur opérations de gestion de l'exercice	171,31
- Sur exercices antérieurs	1 079,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 250,61 €

Autres informations

Effectif moyen

L'effectif moyen en Equivalent Temps plein (ETP) de l'exercice est le suivant :

	Personnel salarié
Cadres	15,7
Non Cadres	
Technicien et Agents de Maîtrises	
Employés	8,3
TOTAL	ETP